

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Ecoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association, forfait 2017

DEL-2017-024

Numéro de la délibération: 2017/024

Nomenclature ACTES: Finances locales, subventions

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 06/03/2017

Date de convocation du conseil : 28/02/2017

Date d'affichage de la convocation : 28/02/2017

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents: M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés: Mme Émilie CRAMET par Mme Alexandra LE NY, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO par M. Loïc BURBAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND par Mme Madeleine JOUANDET, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT

Ecoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association, forfait 2017

Rapport de Soizic PERRAULT

Suite à la réunion avec l'O.G.E.C, se rapportant au forfait de fonctionnement communal 2017, ce forfait versé aux écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association est établi comme suit :

Le coût d'un élève calculé sur la base du compte administratif 2016 multiplié par le nombre d'élèves pontivyens à la rentrée scolaire 2016/2017.

Ce forfait est réparti en 3 versements identiques, le premier en avril, le deuxième en juin et le troisième en octobre.

En tenant compte de ces éléments, le forfait communal estimé est de :

- 1 175,56 € par élève/pontivyen en maternelle
- 525,68 € par élève/pontivyen en élémentaire

Soit:

- OGEC La Trinité : 415 179,81 € (215 enfants en maternelle 309 enfants en élémentaire)
- Diwan : 17 939,56 € (9 enfants en maternelle 14 enfants en élémentaire)

Nous vous proposons:

- d'émettre un avis favorable au calcul et au versement du forfait 2017

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 8 mars 2017

LA MAIRE Christine LE STRAT

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE Christine LE STRAT